

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE

APPEL DE CANDIDATURES

À la suite d'une démission survenue au Conseil d'administration de l'Alliance et en conformité à l'article 8.01.5 des statuts de l'Alliance, le poste de 6^e vice-présidence est vacant. Un appel de candidatures est donc lancé pour toutes et tous les membres en règle de l'Alliance.

Clôture des mises en candidature : le 28 août 2026 à 16 h.

Toutes et tous les membres en règle sont éligibles. Les formulaires officiels de mise en candidature dûment remplis doivent être envoyés au plus tard à **16 h le vendredi 28 août 2026** par courriel, à l'adresse election@alliancedesprofs.qc.ca.

Pour toute information supplémentaire relative aux critères d'éligibilité ou aux fonctions des membres du Conseil d'administration, on peut communiquer avec Alexis Richard, par courriel au election@alliancedesprofs.qc.ca.

Élection

Le poste devenu vacant en cours de mandat sera pourvu lors de la réunion ordinaire de l'Assemblée des personnes déléguées, le 9 septembre 2026.

Mandat d'un an

Le mandat sollicité est d'un an. La personne élue entrera en fonction dans les jours suivant son élection.

Le mandat et les attributions des membres du conseil sont définis au chapitre 6 des statuts.

D'une façon générale, les attributions du Conseil d'administration sont de voir à la bonne administration de l'Alliance et d'exercer, en son nom, tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et qui ne sont pas spécialement attribués à d'autres instances (voir les détails à l'article 6.03 des statuts).

Libération pour affaires syndicales

Conformément aux statuts de l'Alliance,

- la présidence est libérée à temps plein ;
- la première vice-présidence est libérée à temps plein ;
- les cinq vice-présidences sont libérées 2 jours par semaine ;
- une personne au secrétariat et à la trésorerie est libérée à temps plein.

Toutefois, en pratique, toutes et tous les membres du Conseil d'administration sont libéré·e·s à temps plein, puisque les prévisions budgétaires adoptées par l'Assemblée des personnes déléguées le prévoient depuis plusieurs années. Une rémunération complémentaire s'ajoute à leur salaire pour tenir compte des exigences de leur fonction.

Poste à pourvoir

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres. Parmi elles et eux, 3 membres composent le Comité exécutif. Ce sont celles et ceux qui sont élu·e·s à la présidence, à la première vice-présidence et au poste de secrétariat et trésorerie. Leurs fonctions et responsabilités sont décrites au chapitre 6 des statuts de l'Alliance.

6^e vice-présidence

Les membres du Conseil d'administration partagent, entre elles eux, des responsabilités de représentation et d'action syndicales. Chaque membre assume, au sein du CA, des responsabilités de représentation de l'ensemble des membres d'un secteur, d'un ordre d'enseignement ou d'un groupe d'intérêts. De plus, chaque membre du CA, sauf la présidence, est responsable de l'animation de la vie syndicale dans les établissements dont elle ou il a la responsabilité (article 6.05).

Un Comité d'élection indépendant

Le Comité d'élection a été formé par résolution de l'Assemblée des personnes déléguées lors de sa réunion ordinaire du 8 octobre 2024.

Il compte 9 membres, toutes et tous membres en règle de l'Alliance, qui se sont engagé·e·s sur l'honneur à ne favoriser aucune candidate ni aucun candidat et à exercer leurs fonctions avec intégrité.

CES MEMBRES SONT :

Valérie Barsalou (école Léonard-De Vinci), **Stéfanie Boisvert-Hamelin** (école St-André-Apôtre), **Wennita Charron** (école Georges-Vanier), **Raphaël Lafleur** (École internationale de Montréal-Primaire), **Djamilla Lallouche** (école St-Paul-de-la-Croix), **Nathalie Lefebvre** (école St-Jean-de-la-Lande), **Sébastien Lucero** (école Le Vitrail), **Gabriel Morissette** (école Chomedey-De Maisonneuve), **Rachel Saintus Hyppolite** (école Félix-Leclerc - Darlington).

EN SOUTIEN AU COMITÉ D'ÉLECTION :

Susan Dubé (DRAH), **Alexis Richard** (conseiller, Service des communications), **Carmela Gagliano** (secrétaire, Service des communications).

Les membres du comité ont désigné parmi eux **Wennita Charron** à la présidence.



ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE

FORMULAIRE OFFICIEL DE MISE EN CANDIDATURE

Je soussigné(e), étant dûment appuyé(e), propose que

(nom de la candidate ou du candidat, en caractères d'imprimerie)

(numéro matricule d'employé)

(établissement, en caractères d'imprimerie)

(adresse de la candidate ou du candidat, en caractères d'imprimerie)

soit élu(e) à la fonction de 6^e vice-présidence de l'Alliance.

Les personnes qui appuient et moi qui propose sommes membres en règle de l'Alliance.

Fait à _____, ce _____^e jour de _____ 2026.

Proposé(e) par _____

(en caractères d'imprimerie)

Signature : _____

(établissement, en caractères d'imprimerie)

Appuyé(e) par _____

(en caractères d'imprimerie)

Signature : _____

(établissement, en caractères d'imprimerie)

Appuyé(e) par _____

(en caractères d'imprimerie)

Signature : _____

(établissement, en caractères d'imprimerie)

ACCEPTATION : Je soussigné(e) consens à poser ma candidature et accepte de remplir la fonction si je suis élu·e.

Signature : _____

Adresse personnelle de courriel de la personne candidate :

- Les textes et photographies, pour parution dans cette publication, doivent être livrés à l'adresse election@alliancedesprofs.qc.ca **avec le formulaire de mise en candidatures au plus tard à 16 h le vendredi 28 août**. Il est possible d'inscrire votre texte de présentation à même cet encadré, dans le corps du courriel ou dans un fichier Word.
- Pour la publication officielle du comité, votre texte ne doit pas excéder 400 mots. Votre photo, jointe au courriel, doit être d'une résolution de 300 dpi en format JPEG et d'une dimension **minimale** de 1 pouce de large par 1 ½ pouce de hauteur.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.